

MAIRIE DE LES MESNEUX
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 28 mars à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mme DESSOY Anny, maire de la commune. (date de la convocation : 24 mars 2022)

PRESENTS (es) : Mesdames : DESSOY Anny, DEVILLE Jeannine, JACQUINET Sybille,
 GUILLOT-BARBOTIN Michèle, CAILLAT Anne-Marie
 Messieurs : FERY Didier, LECLERC Guy, BINET Christian, BOUGY Thomas, GILLET Jean-Pierre, LE BOT Hervé

ABSENTS (es) : M. PIGER Philippe (pouvoir à M. BINET Christian)

Madame Jeannine DEVILLE a été nommée secrétaire de séance.
 Le procès-verbal de la séance du 21 février 2022 est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération n° 13/2022 : Vote du Compte Administratif 2021 / Budget Principal

Délibération n° 14/2022 : Approbation du compte de gestion 2021

Délibération n° 15/2022 : Affectation du résultat de l'exercice 2021

Délibération n° 16/2022 : Vote des taux d'imposition 2022

Délibération n° 17/2022 : Vote du Budget Primitif 2022

Délibération n° 18/2022 : Demandes de Subventions Diverses 2022

Vote du Compte Administratif 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des présents et représentés :
 - de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte Administratif Principal		Dépenses	Recettes	Solde (+ou-)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice	443 391.83	621 754.20	+ 178 362.37
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		713 916.02	+ 713 916.02
	Excédent ou déficit global	443 391.83	1 335 670.22	+ 892 278.39
Section D'investissement	Résultats propres à l'exercice	309 795.96	116 791.85	- 193 004.11
	Solde antérieur reporté (ligne 001)		366 055.35	+ 366 055.35
	Solde d'exécution positif ou négatif	309 795.96	482 847.20	+ 173 051.24
Restes à réaliser Au 31 Décembre	Investissement			

- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits
- d'arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation du compte de gestion 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états des développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2021 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- Déclare que le compte de gestion 2021 dressé, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome 2, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé le 28 mars 2022, le Compte Administratif 2021 qui présente :

- **un excédent de fonctionnement d'un montant de..... 892 278.39 €**
- **un solde d'exécution d'investissement de..... 173 051.24 €**

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents et représentés, sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2022 le résultat comme suit :

- en fonctionnement au compte 002 en recettes 892 278.39 €
- en investissement au compte 001 en recettes 173 051.24 €

Vote des taux d'imposition 2022

Madame le Maire rappelle que les parts communale et départementale de taxe foncière bâtie sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales, avec un mécanisme d'équilibrage dynamique (coefficient correcteur).

Les taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier qui connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité des présents et représentés, de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021 et d'intégrer la part du département soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 36,12 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 13,31 %

Vote du Budget Primitif 2022

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2022.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2022, par un vote à l'unanimité des présents et représentés.

Le Budget Primitif 2022 s'établit donc à la somme de :

- **1 514 745,39 € en dépenses et recettes de Fonctionnement,**
- **1 405 451,24 € en dépenses et recettes d'Investissement.**

Demandes de Subventions Diverses 2022

Madame le Maire rappelle qu'un montant de 20 000 € au compte 6574 a été voté au budget primitif 2022 dans le cadre du versement des subventions aux associations par la commune.

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré, à 11 voix Pour et une Abstention décide :** d'allouer aux associations les sommes suivantes :

- **l'ASC 6 900 €**
- **l'ADMR 800 €**
- **Clef Les Mesneux 3 500 €**
- **Comité des fêtes 2 500 €**
- **Organismes divers 500 €**
- **La CROIX ROUGE française (Ukraine) : 1 000 €**

de verser 35.00 € pour chacun des organismes divers suivants :

- **l'Association Française des sclérosés en plaques**
- **l'Association des Paralysés de France**
- **l'Association Française contre les Myopathies – Téléthon**
- **l'Association Lire et faire lire**
- **l'Association Oncobleuets – Courlancy**
- **l'Association des Papillons Blancs**
- **l'Association sportive de Gueux**
- **Le souvenir français**
- **La MARPA les sources de Pargny-lès-Reims**

Questions et Informations diverses

La bibliothèque participative a été installée à côté de l'abri bus et de l'école.

La commission sécurité est en attente des devis pour l'aménagement sécuritaire.

Solidarité Ukraine : La commune remercie la population pour ses dons, grâce à votre générosité, ce sont 19 gros cartons de produits alimentaires, et de produits pour bébés, que la Banque Alimentaire est venue chercher. Elle est associée à la Croix Rouge marnaise pour assurer un transfert sécurisé vers la frontière ukrainienne. Merci aux bénévoles qui ont assuré les permanences des collectes et le tri.

Elections Présidentielles : Réalisation du tableau des permanences du bureau de vote des 10 et 24 avril.

La commune a offert une carte cadeau à Alan, employé communal pour la naissance de fille.
M. Guy LECLERC demande s'il a posé son congé paternité, celui-ci sera pris en plusieurs fois.

Madame le Maire remettra la médaille de travail (20ans) à Didier, employé communal, le 29 avril à 17h30 dans la salle de conseil à la Mairie.

Eglise : Réunion de chantier tous les vendredis pour état des travaux de l'église.

M. Binet demandera un devis à l'entreprise Comard pour le démoussage du toit de l'école.

Prochain Conseil Municipal, le lundi 02 mai 2022.

L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 23h45.

Les Mesneux, le 28 mars 2022
Le Maire,
Anny Dessoy,



SIGNATURES DES PARTICIPANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022 :

MME DESOY	M. BAUDOU	MME JACQUINET	M. GILLET
MME DEVILLE	M. LECLERC	M. PIGER	M. FERY
MME CAILLAT	M. BINET	M. BOUGY	MME BARBOTIN-GUILLOT
M. LE BOT			